

DIVISION D'ORLÉANS

DEP-ORLEANS-0413-2008

(ASN-2008-20687)

L:\Classement sites\Chinon A\07 - Inspections\08 - 2008\INS-2008-EDFCHA-0001, lettre de suite.doc

Orléans, le 24 avril 2008

Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon
Centrale Chinon A
B.P. 80
37420 AVOINE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« Chinon A, INB 133, 153 et 161 »
Inspection n° INS-2008-EDFCHA-0001 du 17 avril 2008
« CEP, maintenance, travaux »

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 40 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, une inspection courante a eu lieu le 17 avril 2008 à Chinon A sur le thème « CEP, maintenance, travaux ».

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 17 avril 2008 des installations de Chinon A avait pour objectifs principaux de contrôler les conditions dans lesquelles étaient réalisés les travaux en cours, les suites données à des événements récents et le déroulement des contrôles et essais périodiques.

Les chantiers de démolition des stations de pompage et d'évacuation des colis « viroles » nécessitent des ajustements de l'enchaînement des opérations. La gestion rationnelle de ces ajustements permet de maintenir des avancements significatifs. Une tenue rigoureuse de ces chantiers est appliquée.

Les événements récents font l'objet de traitements techniques et organisationnels appropriés, notamment avec la mise en œuvre d'actions de retour d'expérience et de fiabilisation des interventions s'appuyant sur des analyses prenant en compte les facteurs humains et organisationnels.

.../...

Quelques aspects d'assurance qualité, techniques ou de planification de contrôles sont à préciser ou à consolider.

A. Demandes d'actions correctives

Dans le cadre du programme de surveillance appliqué à l'opération d'évacuation des « viroles », vous émettez des fiches de suivi et de surveillance.

Ces fiches peuvent, le cas échéant, donner lieu à des suites, comme le montrent les fiches consultées.

Si les inspecteurs ont noté, au travers du dossier d'une autre affaire maintenant terminée (prélèvements sur les échangeurs A2), que l'état du traitement des suites à donner aux fiches de suivi et de surveillance était clairement identifié dans un document final, ils ont par contre, sur l'opération en cours d'évacuation des « viroles », constaté que l'état de traitement des suites à donner aux fiches de suivi et de surveillance n'a pu être complètement identifié, ce qui n'est pas satisfaisant.

Demande A1 : je vous demande de renforcer vos dispositions de suivi, en cours d'affaire, du traitement des suites à donner aux fiches de surveillance.

∞

B. Demandes de compléments d'information

L'acceptation des colis « viroles » au CSTFA est soumise, en particulier, à des critères dimensionnels tels que l'épaisseur des tôles, ainsi qu'à des critères radiologiques tels que les débits de dose au contact. La variabilité de ces caractéristiques suivant chaque colis vous amène à préciser vos analyses ou études d'impact quant à l'acceptabilité de certains colis au CSTFA.

Vous avez indiqué que ces aspects sont en cours de traitement avec l'ANDRA.

Demande B1 : je vous demande de m'indiquer les conclusions des démarches menées en relation avec l'ANDRA au sujet de l'acceptabilité des colis « viroles » au CSTFA.

∞

Vous avez indiqué avoir en préparation l'expédition de « viroles » aux caractéristiques radiologiques « hors standards » au Centre de Traitement de Codolet pour une évaluation des perspectives de traitement par fusion de ces colis. L'expédition est prévue dans les prochaines semaines.

Demande B2 : je vous demande de m'indiquer les perspectives qui se dégageront de ce test de traitement.

∞

La démolition des stations de pompage nécessite dans une première phase le déblaiement de terres et sables qui avaient été utilisés pour les combler depuis leur mise à l'arrêt.

Vous appliquez une méthodologie d'analyse pour détecter d'éventuelles pollutions chimiques des matériaux déblayés. Vous avez été amené à consolider votre méthodologie de prélèvement et d'analyse, notamment à la suite d'intercomparaisons d'analyses avec un autre laboratoire.

Ces actions vous permettent d'envisager l'utilisation des terres extraites comme matériau de remblais sur le site par exemple.

Demande B3 : je vous demande de justifier les critères et valeurs des seuils retenus pour statuer sur la non-pollution des matériaux extraits des stations de pompage.

∞

A la suite du dernier contrôle périodique des soudures des fonds pleins de A1, il était apparu nécessaire de mettre à jour la note définissant ces contrôles et d'anticiper la prochaine réalisation de ce contrôle quinquennal.

Vous avez présenté la note révisée. Vous avez indiqué prévoir la réalisation du prochain contrôle en 2008, sa planification reste cependant à préciser.

Demande B4 : je vous demande de me préciser l'échéance de réalisation du prochain contrôle des soudures des fonds pleins de A1.

∞

Suite aux opérations de prélèvements d'échantillons sur les échangeurs de A2, vous avez été amené à changer le filtre du dernier niveau de filtration qui s'est révélé défaillant. Vous avez ensuite réalisé des tests sur le filtre neuf. A la suite de ces interventions sur les dispositifs de filtration, vous avez engagé des actions qui restent en partie à finaliser. Il s'agit essentiellement d'une part d'une expertise du filtre déposé et d'autre part d'actions, en complément à celles déjà engagées, visant à améliorer la fiabilisation des interventions.

Demande B5 : je vous demande de m'informer des conclusions de la finalisation des actions actuellement en cours, et plus particulièrement :

- des conclusions de l'analyse des causes techniques du défaut de filtration constaté et de la pertinence de la méthodologie de contrôle d'efficacité du filtre qui avait été appliquée avant l'opération de prélèvements d'échantillons sur les échangeurs,
- des conclusions des analyses facteurs humains en terme d'actions techniques et organisationnelles, complémentaires à celles déjà définies, retenues pour la fiabilisation des interventions.

∞

Vous avez indiqué que votre organisation qualité en matière de retour d'expérience s'appuie sur des groupes d'animation tels que le GRASE et le GAREX qui vient d'être mis en place.

Demande B6 : je vous demande de me préciser les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'action de ces groupes.

∞

C. Observation

Sans objet.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de la division d'Orléans
Par délégation

Signé par Simon-Pierre EURY

Copies :

- . ASN DRD
- . IRSN DSU